

ENTENTE INTERCOMMUNALE TERRITOIRE NUMERIQUE OUVERT

DECISION 2022-11-001 : DEFINITION DU FINANCEMENT 2023

La convention d'entente intercommunale « Territoire Numérique Ouvert » conclue entre la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et le syndicat intercommunal des technologies de l'information (SITIV) dispose dans son article 5 :

« Les décisions de la conférence intercommunale nécessitant des délibérations concordantes comprennent notamment :

- Les modifications de la présente convention,
- Le rapport d'activité annuel de l'entente intercommunale présentant notamment le détail financier des missions socles et des missions spécifiques ainsi qu'un inventaire des biens acquis dans le cadre de l'entente,
- L'approbation du financement annuel de l'entente intercommunale,
- L'entrée d'un nouveau membre.

Les décisions adoptées par la conférence intercommunale sont notifiées par le secrétariat de celle-ci aux parties membres de l'entente. »

L'article 7 dispose par ailleurs que « La contribution de chaque membre, basée sur sa masse salariale et sa population, est la suivante, pour le fonctionnement comme pour l'investissement :

- 16,4% pour le SITIV

- 30,6% pour la Ville de Lyon

- 53% pour la Métropole de Lyon,

Pour chaque mission, la charge financière prévisionnelle et les subventions d'équipement seront validées par la conférence intercommunale puis adoptées par délibérations concordantes des membres de l'entente concernés par la mission. L'ensemble des contributions est retranscrit dans le budget annexe du SITIV. »

1 - Exercice 2022

L'exécution du budget annexe « TNO » du SITIV présenté pour l'année 2022 montre des dépenses de fonctionnement, non financées par l'apport de 2 M€ du plan France Relance, d'un montant de 95 000euros, dont le co-financement se répartit comme suit :

Métropole de Lyon	50 350€
Ville de Lyon	29 070€
SITIV	15 580€
Total	95 000€

Ces montants pris en compte par le budget annexe du SITIV, sont ajoutés aux appels de fonds de l'exercice 2023.

Par ailleurs la Métropole de Lyon a porté en 2022 une mission d'étude de faisabilité d'un « Espace de Travail Numérique » intégré pour les membres de l'entente. Cette mission a nécessité l'intervention de prestataires pour la mise en place de plateformes pilotes pour un montant de 70 140 euros, dont le co-financement, pris en charge par l'entente, se répartit comme suit :

Métropole de Lyon	37 174€
Ville de Lyon	21 463€
SITIV	11 503€
Total	70 140€

Ces montants seront constatés sur les appels de fonds de l'exercice 2023 de la façon suivante :

Métropole de Lyon	- 32 966 €
Ville de Lyon	+ 21 463 €
SITIV	+ 11 503 €
Total	0 €

2 - Exercice 2023

Le comité de pilotage opérationnel ayant présenté le projet de budget 2023, la conférence intercommunale approuve ce projet qui sera porté par le budget annexe TNO du SITIV, et les appels de fonds qui en découlent :

DEPENSES	investissements	fonctionnement
Dépenses Générales		
- chef de projet (1 poste en 2022, 2 en 2023, 3 au-delà)		140 000 €
- Dotation aux amortissements		125 000 €
Hébergement		
- support virtualisation et stockage		40 000 €
- hébergement en DC		45 000 €
- extension PRA / PCA	195 000 €	
Identité de territoire		
- Mise en œuvre identité pivot, sécurisation approvisionnement	40 000 €	
- mise en œuvre d'une fédération de fédération	20 000 €	20 000 €
Messagerie Collaborative		
- mise en place infrastructure GL	500 000 €	
- mise en place d'un PRA / PCA / secours mutualisé	40 000 €	
Collaboratif		
- Visioconférence Jitsi	20 000 €	45 275 €
- Partage de documents Nextcloud	20 000 €	38 900 €
- mise en place d'un outil d'édition en ligne OnlyOffice		40 000 €
- portail de formation en ligne - Chamilo	30 000 €	10 000 €
- Messagerie instantanée Watcha	50 000 €	40 000 €
- Interopérabilité avec les portails des membres de l'entente	60 000 €	
Total des dépenses	975 000 €	544 175 €
RECETTES		
report 2022	350 000 €	
Amortissements	125 000 €	
Plan France Relance	500 000 €	
Financement de l'exploitation par les partenaires de l'entente		544 175 €
Total des recettes	975 000 €	544 175 €
Metropole de Lyon	53,0%	288 413 €
Ville de Lyon	30,6%	166 518 €
SITIV	16,4%	89 245 €

2 - Appel de fonds 2023

La présentation des financements aux §1 et 2 ci-dessus permet de définir les appels de fonds nécessaires au fonctionnement de l'entente intercommunale « Territoire numérique ouvert » pour 2023 ainsi :

	Solde 2022	POC 2022	Budget 2023	Total
Métropole de Lyon	50 350€	- 32 966 €	288 413	305 797 €
Ville de Lyon	29 070€	+ 21 463 €	166 518	217 051 €
SITIV	15 580€	+ 11 503 €	89 245	116 328 €
			Total	639 176 €

3 - Subvention Plan France Relance

Comme indiqué dans la maquette budgétaire au paragraphe 1, le budget 2023 de l'entente prévoit le solde du versement de la subvention « Plan France Relance » de 500 000 € pour financer les investissements nécessaires à la mise en production du Bureau Virtuel .

Le SITIV et les membres de l'entente s'engagent ainsi à solder l'ensemble de l'enveloppe de 2 millions d'euros accordée par l'agence nationale de cohésion des territoires au terme de l'exercice 2023.